



CP 107 SECTEUR MAÎTRES-TAILLEURS

SALAIRES 01/01/2022

Les salaires barémiques et effectifs sont augmentés de 0,40 % à partir du 1^{er} janvier 2022. Cette augmentation salariale est le résultat des négociations sectorielles 2021-2022.

Salaires minimum nationaux à partir du 01.01.2022

Niveau salarial et fonction	Salaire horaire (EUR)
Niveau 1: aides et finisseurs (euses)	12,2683
Niveau 1bis: aides et finisseurs (euses) après 3 ans d'ancienneté	12,8735
Niveau 2: les assistants ouvriers et ouvrières	13,5455
Niveau 3: ouvriers et ouvrières qualifiés	14,4446
Niveau 4: ouvriers et ouvrières très qualifiés (ouvriers d'élite)	14,8959
Niveau 5: ouvriers tailleurs et ouvrières tailleuses	15,3467